



L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION AU MALI !

DISONs, NON A L'INJUSTICE ET A L'IMPUNITÉ

MOTION PAR RAPPORT A L'INJUSTICE ET A L'IMPUNITÉ AU MALI

Le 15 mai 2015, un accord intitulé « Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali » issu du processus d'Alger, a été signé entre des représentants du gouvernement du malien, des groupes armés du nord du Mali (CMA, rébellion, plateforme) et la médiation internationale puis parachevé le 20 juin par les autres mouvements armés (MNLA, HCUA et MAA) après l'arrangement sécuritaire du 5 juin à Alger.

Nous, Collectif des Maliens de France pour la Paix - CMFPAix - La Dynamique des Foyers, Alliance Patriotique Pour la Souveraineté du Mali – APSM , Espace Jeunes Pour le Mali -EJM, La Diaspora et Les Amis du Mali, fidèles à nos idéaux pour lesquels nous nous sommes battus depuis l'agression du Mali le 17 janvier 2012 à nos jours à savoir :

- la justice, La Paix, la cohésion sociale, l'unité nationale,
- l' intégrité territoriale, la démocratie, la laïcité, le caractère unitaire de l'Etat,

Considérant que le 17 janvier 2012, le Mali a été agressé par des groupes armés terroristes, narcotrafiquants et criminels à vocation irrédentiste (Mouvement national de libération de l'azawad - Mnla) et intégriste (Al Qaeda Magrheb islamique-Aqmi, Ansar Dine, Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest-Mujao et Boko Haram) ;

Considérant que le 11 janvier 2013, SERVAL de France, les troupes du Tchad, les troupes de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et du reste de la communauté internationale dans le cadre de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) en appui aux forces de défense et de sécurité du Mali, ont permis de chasser du nord du Mali, ces groupes armés sans foi ni loi,

Considérant que pendant les neuf mois d'occupation (avril 2012-janvier 2013) les groupes armés cités ci-dessus ont commis sur des populations civiles innocentes, des exactions, des brimades, des exécutions sommaires, des viols, des amputations et la destruction des monuments classés au rang du patrimoine mondial, constituant ainsi des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre dont ceux d'Aguel Hoc , Kidal, Tessalit...;

Considérant qu'après la signature dudit accord, le 15 mai 2015, la justice malienne a procédé à la levée des mandats d'arrêt de plusieurs présumés auteurs des abominables crimes en violation de l'article 46 de « l'accord pour la paix et la réconciliation » qui prévoit la non amnistie et l'imprescriptibilité des crimes commis contre l'humanité, crime de guerre et violation grave des droits de l'homme y compris des violences sur les femmes, les filles et les enfants liés au conflit ;

Considérant que, conformément aux exigences de la justice malienne, de lutter contre impunité et de poursuivre devant les juridictions compétentes nationales et internationales les auteurs de tous les actes de violation des droits humains et en particulier les violences faites aux femmes et aux enfants.

Considérant que tout le processus de négociation de l'accord de paix s'est déroulé en marginalisant les victimes qui n'ont pas été associées ou entendues par la médiation ;
Considérant que le socle de la réconciliation et d'une paix durable repose sur la justice, la vérité et l'égalité de traitement de tous les citoyens,

Considérant qu'après la signature de l'accord de Paix et de réconciliation, nous assistons à une recrudescence du terrorisme sur toute l'étendue du territoire.

Considérant que l'article 2 de la constitution du Mali du 25 février 1992 disposant : « Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée.

Considérant que l'article 8 de l'accord pour la Paix et la réconciliation au Mali » plante les fondements d'une forme de fédéralisme déguisée,

Considérant que l'article 118 de la constitution du Mali du 25 février 1992 stipulant que toute révision constitutionnelle n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum.

Après analyse collective et approfondie de « l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali » issu du processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako après l'arrangement sécuritaire du 5 juin 2015, nous :

- ☛ disons non à l'impunité et demandons que justice soit rendue aux victimes innocents civiles et militaires
- ☛ dénonçons et condamnons avec la plus grande fermeté, la levée des mandats d'arrêt des présumés auteurs des crimes commis pendant la crise dans le nord du Mali et les régions voisines ;
- ☛ interpellons les plus hautes autorités maliennes pour respecter les droits des victimes et de les impliquer dans le processus de paix et de réconciliation ;
- ☛ exigeons un hommage national pour tous les soldats tombés aux fronts et les fonctionnaires morts dans l'exercice de leur fonction.
- ☛ demandons l'instauration d'une journée nationale de commémoration des morts pour la Nation.
- ☛ exigeons que tous les groupes armés soient immédiatement cantonnés, désarmés et dissouts au profil du redéploiement des forces de défense et de sécurité du Mali sur toute l'étendue du territoire national,
- ☛ exigeons un référendum avant toute révision constitutionnelle
- ☛ dénonçons toute forme de discrimination fondée sur des critères régionalistes et ethniques qui pourraient engendrer des frustrations et incompréhension mettant en **cause la cohésion et l'unité nationale.**
- ☛ rejetons le terme : « Azawad ». La dénomination des régions est et doit restée une prérogative de l'Etat et du peuple malien et non celle d'une région ou d'une fraction du peuple.
- ☛ Incitons toute la population malienne à se pencher avec attention sur le contenu de « l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali » qui engage l'avenir de la Nation.
- ☛ Condamnons avec amertume les attaques terroristes ou les prises d'otages dans les localités de Misseni, Fakola, Nampala, Carrefour Djénné, Gourma-Rharous, Diabaly, Sévaré, Baguineda, Gaberi, Sogoniko et dans biens d'autres localités, quelque semaine après la signature de « l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali » sur lequel les espoirs étaient portés pour ramener la Paix, la stabilité et le développement.

Nous compatissons à la douleur des familles qui ont perdu un être cher et leurs présentons nos sincères condoléances.

Nous renouvelons notre attachement à la devise du Mali : un Peuple, Un but, Une Foi

Le mali est notre fierté, Vive le Mali Eternel Un et Indivisible

Paris le 15 août 2015

Signataires :

Collectif des Maliens de France pour la Paix: CMFPAix

La Dynamique des Foyers

Alliance Patriotique Pour la Souveraineté du Mali - APSM

Espace Jeunes Pour le Mali

La Diasporas et Les Amis du Mali



LA CRISE AU MALI, LA DIASPORA MALIENNE DE FRANCE

ENTRE ESPOIR ET INCOMPREHENSION

MOTION A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE ET DES DEPUTES

Le 17 janvier 2012, le mali a été agressé par une alliance entre des rebelles narcotrafiquants et séparatistes (MNLA) et des groupes terroristes (Aqmi, Ançar dine, Mujao et Boco haram) commettant ainsi des exactions qui constituent des crimes de guerre notamment à Agel' hoc où des soldats ont été ligotés et exécutés froidement.

Ces actes odieux ont affecté la nation malienne tout entière et tous ceux qui ont un respect pour la vie humaine.

Notre étonnement fut grande quant interrogé sur la situation de la crise au Mali à l'assemblée nationale française, Mr Alain Juppé, ministre des affaires étrangères de l'époque avait qualifié de succès militaire de la rébellion contraignant le Mali à la négociation en omettant de condamner ces crimes.

Quelques jours plus tard, c'était autour de Mr Henri de Raincourt Ministre de la coopération d'affirmer sur RFI que la France avait été approchée par le MNLA afin de les aider à conquérir leur territoire sous prétexte qu'ils sont les seuls ramparts contre l'expansion terroriste dans la zone. La réponse des représentants de la France pays de droit de l'homme à ce mouvement irrédentiste nous a choqué et dérouter. Nous pensons que cela a légitimé la prise des armes par ce mouvement pour satisfaire des revendications politiques dans une démocratie.

À la suite du coup d'état du 22/03/2012 mettant fin à la démocratie malienne, en obligeant le président élu Amadou Toumani Touré à quitter le pouvoir, l'alliance des terroristes MNLA, Ansar Dine, Aqqmi et Mujao surarmés par la chute du président libyen, s'est emparée des trois régions du nord du Mali.

Le MNLA proclame ainsi contre tout droit international la création d'un nouvel état dénommé "l'Azawad". Dénomination qui ne correspond à aucune réalité historique, juridique, géographique ou politique.

Neuf mois d'occupation (avril 2012-janvier 2013) durant lesquels les groupes armés ont commis sur des populations civiles innocentes, des exactions, des brimades, des exécutions sommaires, des viols, des amputations et la destruction des monuments classés au patrimoine mondial, constituant ainsi des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre dont ceux d'Aguel Hoc, Kidal, Tessalit.

Le 11 janvier 2013, l'intervention courageuse de la France sur la demande du président par intérim du Mali Dionkounda Traoré et via l'opération SERVAL en appui aux forces de défense et de sécurité du Mali, sur décision du président Hollande approuvée par votre illustre assemblée nationale a été une délivrance.

Pour nous, maliens vivant en France et les amis du Mali, SERVAL devenu BARKHANE devait être le début d'une nouvelle relation entre deux états liés par l'histoire et la démographie. Nous sommes convaincus que cet espoir est partagé par l'ensemble du peuple malien. En témoigne le vibrant accueil réservé au peuple français en la personne de son président Monsieur François Hollande le 2 Février 2013 sur la place de l'indépendance à Bamako et à Tombouctou.

Le peuple malien demeure et demeurera toujours reconnaissant pour ce geste d'amitié de la France à travers l'opération SERVAL à un moment où l'existence même du Mali était en jeu. Cette opération a permis la libération de Gao, Tombouctou, Kona, Téninkou, Diabaly du joug des djihadistes barbares. Cet acte a permis aussi d'ouvrir la voie à une solidarité internationale sans précédent pour notre pays.

Pour autant, nous avons eu des inquiétudes lorsque les forces de défense et de sécurité du Mali ont été mises à l'écart dans la reconquête de Kidal. Fait qui a favorisé le retour et l'installation du MNLA auparavant chassé par ses alliés de conquête du Nord du Mali, Ansar Dine, Aqmi et Mujao, pour des raisons mafieuses.

Pour nous maliens vivant en France, cet acte venait une seconde fois légitimer la rébellion armée et nous avons assisté avec dépit à une forme de collaboration de nos héros libérateurs et nos bourreaux sur fond de recherche des otages qui pour certains ont été enlevés par les mêmes et vendus à des réseaux terroristes.

Nos interrogations se sont une fois de plus transformées en incompréhensions lorsque nous avons entendu Madame Elisabeth Guigou, présidente de la commission des affaires étrangères de votre hémicycle dire que la seule solution est que le Mali accorde un territoire aux touaregs, réduisant ainsi le conflit au seul niveau ethnique qui ne correspond pas à

la réalité. Récemment, Mr Jean Yves Le Driant n'a-t-il pas dit sur une radio de la place, que le conflit au Mali vient du fait de l'existence de deux peuples ne parvenant pas à vivre ensemble.

Ces genres de discours et de prises de positions de la part de responsables français, nous laissent perplexes et sèment le doute dans nos esprits par rapport à l'amitié et aux accords de coopération franche et sincère entre la France et le Mali face à la recrudescence des actions terroristes qui gagnent tout le territoire.

Il est important pour le peuple malien et le peuple français de capitaliser les acquis de l'opération SERVAL devenu BARKHANE afin d'honorer ensemble les martyrs tombés sur le champ d'honneur.

Un accord dit « accord pour la Paix et la Réconciliation » issu des pourparlers d'Alger a été signé le 15 mai 2015 entre des représentants du gouvernement du Mali, des groupes armés du nord du Mali (CMA, rébellion, plateforme) et la médiation internationale puis parachevé le 20 juin par les autres mouvements armés (MNLA, HCUA et MAA) après l'arrangement sécuritaire du 5 juin à Alger.

Avant la signature dudit accord, le 15 mai 2015, la justice malienne a procédé à la levée des mandats d'arrêt de plusieurs présumés auteurs des abominables crimes en violation de l'article 46 de « l'accord pour la paix et la réconciliation » qui prévoit la non amnistie et l'imprescriptibilité des crimes commis contre l'humanité, crime de guerre et violation grave des droits de l'homme y compris des violences sur les femmes, les filles et les enfants liés au conflit sécuritaire du 5 juin à Alger.

Après de la France qui a toujours soutenu l'intégrité territoriale du Mali et son unité, nous réitérons nos inquiétudes sur certaines dispositions de l'accord - (article 8) qui plantent le fondement d'un fédéralisme et d'une autonomie du Nord du Mali qui ne dit pas son nom. Cela conduirait le Mali dans un avenir proche ou lointain à un nouveau conflit ou à sa partition.

A ce jour force est de constater que KIDAL n'est pas sous contrôle de l'état malien.

Les enfants du Nord du Mali en majorité et notamment ceux de Kidal ne vont pas à l'école, quel serait leur avenir ?

Face à la gravité de la situation sécuritaire et à la résurgence des attaques des groupes armés narcotrafiquants sous couvert de djihad (Ançar dine, Al mourabitoune, Aqmi et des bandits de tous genres, nous société civile :

- demandons à la France et à la Communauté Internationale le renforcement de leur assistance au Mali et la poursuite de leur effort de lutte contre le terrorisme et les djihadistes dans le Sahel. Car la lutte contre le terrorisme, réseaux mafieux ne peut être menée efficacement par un seul état,

- demandons à la France et à la communauté internationale de ne pas cautionner l'injustice et donc l'impunité comme une condition de la réconciliation nationale au Mali,

- demandons à l'ONU de revoir la mission de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali) afin qu'elle redevienne une force d'intervention réelle au côté des soldats maliens et des Forces Barkhan , pour la sécurité des populations,

- demandons à la France et à l'Union Européenne le suivi minutieux de l'aide accordée au gouvernement malien afin qu'elle serve réellement la cause de la justice, la réconciliation, la paix et au développement. Car le chômage massif des jeunes favorise leur enrôlement par les circuits narco-djihadistes et le banditisme ou les pousse à prendre la mer vers l'Europe au risque de leur vie,

Nous remercions et encourageons, la France à continuer sa collaboration avec le Mali dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, pour la stabilité, la paix et le développement de tout le territoire, dans le strict respect de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Paris le 15 août 2015

Vive l'amitié entre les peuples

Signataires : Collectif des Maliens de France pour la Paix: CMFPAix
La Dynamique des Foyers
Alliance Patriotique Pour la Souveraineté du Mali - APSM
Espace Jeunes Pour le Mali
La Diaspora et Les Amis du Mali